

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 11

Artikel: Société coopérative d'habitation, Lausanne : avis aux locataires ayant le chauffage central

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS AUX LOCATAIRES AYANT LE CHAUFFAGE CENTRAL

Nous constatons chaque hiver que certains locataires laissent des fenêtres ouvertes *beaucoup trop longtemps*, et se plaignent ensuite de l'insuffisance du chauffage.

Nous rappelons que, par temps froid surtout, et en général durant toute la saison de chauffage, une aération de *cinq à dix minutes* est parfaitement suffisante, quitte à la renouveler une ou deux fois durant la journée.

Par temps froid, il est recommandé de ne pas aérer complètement *avant 10 heures*, car à ce moment la température est moins basse que le matin de bonne heure.

En aérant trop longtemps, on refroidit les murs et les plafonds, et on empêche ainsi les locaux de se réchauffer

rapidement. On refroidit aussi les logements à côté et en dessus.

Nos surveillants et concierges exerceront un contrôle sur l'observation de ces prescriptions, et *nous devons intervenir auprès de ceux de nos locataires qui ne s'y conformeront pas*.

Il est d'ailleurs dans l'intérêt de tous de suivre ces règles édictées depuis longtemps par les spécialistes en chauffage, et qui permettent d'utiliser plus rationnellement la chaleur en l'économisant.

Lausanne, le 1^{er} octobre 1954.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

LE LOGEMENT COOPÉRATIF ET COMMUNAL DANS LA RECONSTRUCTION DE LA VILLE ET LA COMMUNE DE VIENNE

Résumé de l'exposé du conseiller A. Borges, de Vienne, à la 1^{re} Journée d'études et de discussion de l'Association suisse du C.I.R.I.E.C.

La pénurie de logements en Autriche n'est pas seulement due aux dommages causés par la guerre. La politique sociale, l'assurance sociale, l'élévation du standard de vie et l'amélioration de l'hygiène ont prolongé la vie des habitants, en sorte que beaucoup de logements sont encore occupés par des personnes âgées, tandis que les jeunes désireux de fonder une famille ne trouvent pas d'appartement. Il s'y ajoute qu'auparavant, tant sous la monarchie que durant la période nazie, des centaines de milliers de jeunes hommes passaient plusieurs années au service militaire, tandis qu'ils ont besoin maintenant de logements normaux. Il résulte de toutes ces causes une grave pénurie de logements. A Vienne seulement, 726 570 ménages sont logés dans 655 337 appartements. A Vienne, 71 233 ménages n'ont pas de logement à leur disposition.

Dommages de guerre en 1945

Logements	détruits	endomm.	Total	en %
Vienne	87 000	100 000	187 000	60
Länder	58 000	66 000	124 000	40
Toute l'Autriche	145 000	166 000	311 000	100

Jusqu'en 1934, la commune de Vienne avait construit 63 000 appartements.

Depuis 1947 jusqu'au 1^{er} mai 1953, la commune de Vienne a commencé à bâtir plus de 30 000 logements, dont près de 18 000 ont été jusqu'ici confiés à l'Office viennois du logement pour les remettre à ceux qui cherchent un appartement. Les 12 000 autres logements ont été en grande partie libérés jusqu'à la fin de 1953.

Y compris les bâtiments commencés, Vienne dispose aujourd'hui de plus de 100 000 logements communaux.

Jusqu'en 1954, la ville de Vienne a accordé à la construction coopérative de logements des crédits pour 139 millions de schillings au total. Dans le budget de la ville de Vienne, qui s'élève à 3 milliards de schillings, un milliard, donc un tiers, sont consacrés aux constructions.

Pour la période allant de 1954 à 1959 on a prévu :

Constructions communales	20 000 logements
Constructions coopératives	10 000 logements (colonies et autres maisons).

Tandis qu'avant 1914, 85 % du terrain à bâtir était consacré aux bâtiments, on compte actuellement 25 % au maximum.

Degré d'occupation des logements à Vienne

1914 :	par logement	4,25 personnes
	par ménage	4,11 »
1934 :	par logement	3,2 »
	par ménage	2,88 »
1951	par logement	2 »

Composition des logements à Vienne

	1919 en %	1 ^{er} juin 1951 en %
Corridor	6,2	7
Gaz	23,2	82
Lumière électrique	23,2	97
Eau courante dans le logement	4,7	44
W.-C. dans le logement	7,9	40
Bains dans le logement	1,0	14